

Acupuncture et médecine traditionnelle chinoise- (ASA)

Programme de formation complémentaire du 1^{er} janvier 1999

(dernière révision: le 24 février 2005)

Texte d'accompagnement pour la version révisée du programme de formation complémentaire «Acupuncture et médecine traditionnelle chinoise (ASA)»

Depuis 1998, les Sociétés médicales suisses d'acupuncture et de médecine traditionnelle chinoise (SAGA, SAEGAA, AGTCM, AGMA et ATMA) sont regroupées dans l'Association des Sociétés médicales suisses d'acupuncture et de médecine chinoise (ASA). Conjointement avec la FMH, celle-ci a élaboré un programme de **formation complémentaire en acupuncture et médecine traditionnelle chinoise (ASA)** qu'elle a mis en vigueur au 1^{er} janvier 1999. Quelques lacunes étant apparues dans son application, la version révisée a pour but de les combler.

L'ASA s'est engagée contractuellement envers la FMH à garantir aussi bien la qualification des titulaires de l'attestation de formation complémentaire que celle des établissements de formation. Cela ne vaut pas seulement pour les sociétés membres de l'ASA, mais également pour toutes les institutions qui enseignent la médecine traditionnelle chinoise et prétendent former des médecins en vue de l'attestation de formation complémentaire dans cette discipline. Depuis l'entrée en vigueur du programme de formation complémentaire en janvier 1999, plusieurs centaines de médecins remplissant les conditions du programme ont déjà été enregistrés. Le parcours des médecins postulants étant très diversifié, il a fallu évaluer de nombreux cas de façon individuelle.

Une commission, composée de membres en provenance de toutes les sociétés médicales regroupées dans l'ASA, a élaboré un catalogue détaillé de critères standardisés internationalement reconnus pour la formation de médecins en acupuncture et médecine chinoise. Avec ce catalogue, l'ASA possède un outil de mesure standard lui permettant d'évaluer les contenus d'une formation et donc aussi les institutions de formation fréquentées par les candidats.

Le programme comprend 360 heures de formation. Parmi 7 modules de 80 heures chacun, le candidat en choisit trois qu'il conclut par un examen. Après 120 heures de formation supplémentaire, le candidat satisfait aux exigences pour l'obtention de l'attestation de formation complémentaire en acupuncture et médecine traditionnelle chinoise l'autorisant à appliquer les positions tarifaires correspondante du catalogue des prestations de base. Ces dispositions sont valables depuis le 1^{er} juillet 1999. L'attestation de formation complémentaire conserve sa validité quand le titulaire accomplit au moins 24 heures de formation continue par période de 3 ans.

Les documents pour l'attestation de formation complémentaire peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'ASA:

Secrétariat de l'ASA
c/o Gabriela Kaufmann
Wattenwylweg 21
3006 Berne
Tél. 031 332 41 10
Fax 031 332 41 12
Courriel info@akupunktur-tcm.ch
Internet: www.akupunktur-tcm.ch

Programme de formation complémentaire en acupuncture et médecine traditionnelle chinoise (ASA)

1. Généralités / Description des concepts

Objectifs

La formation postgraduée donne les connaissances de base nécessaires en acupuncture et médecine traditionnelle chinoise (MTC).

Le programme de formation postgraduée en acupuncture et médecine traditionnelle chinoise vise à donner au candidat à l'attestation la garantie d'acquérir

- une formation postgraduée et continue de haut niveau
- les connaissances de base autorisant la mention du titre à l'intention du public et du corps médical
- la base pour l'indemnisation des prestations par les assureurs sociaux.

Médecine traditionnelle chinoise

La médecine traditionnelle chinoise (MTC) est une théorie médicale autonome développée par des savants chinois depuis plus de deux millénaires. L'approche fonctionnelle de la MTC est complémentaire de celle de la médecine universitaire occidentale dont l'orientation est plus matérialiste et quantitative.

Se fondant sur ses propres bases théoriques, la MTC a développé des outils diagnostiques et thérapeutiques spécifiques qui lui permettent de reconnaître les déséquilibres systémiques pathologiques, reflets d'une dysharmonie des organes-fonctions, et de les corriger. Cette thérapeutique a recours aux méthodes suivantes, toutes issues du même modèle théorique:

1. conseils d'hygiène de vie
2. diététique
3. pharmacothérapie
4. acupuncture et moxibustion
5. Qi Gong, Taï Chi, massages et médecine manuelle.

Acupuncture – Médecine chinoise traditionnelle

En occident, l'acupuncture s'est imposée comme la plus importante discipline de la MTC. Elle est désignée en médecine chinoise comme une «thérapie externe (wai zhi)» par opposition à la «thérapie interne (nei zhi)», représentée par la pharmacothérapie.

Acupuncture (générale, somatotopique: oreille, main, crâne)

L'acupuncture est une stimulation thérapeutique ciblée des fonctions corporelles à partir de points cutanés spécifiques.

L'acupuncture comprend le diagnostic et le traitement des maladies selon les principes de la MTC et d'autres modèles de pensée plus modernes. L'acupuncture agit par stimulation et rétablissement des mécanismes de régulation du corps. Elle est appliquée dans bon nombre de spécialités médicales pour la prévention, la thérapie et la réhabilitation de troubles fonctionnels, de maladies psychosomatiques ou organiques et de douleurs.

La MTC a également recours à des techniques d'acupuncture particulières, telles que l'auriculopuncture, la manopuncture et la craniopuncture (micro systèmes somatotopiques). L'auriculopuncture d'après Paul Nogier a suscité un grand intérêt en Europe et a donné naissance à un concept moderne d'auriculothérapie et d'auriculomédecine.

Les somatotopies: auriculo- et craniopuncture

L'auriculopuncture, comme la manopuncture et la craniopuncture, fait partie des micro systèmes somatotopiques. Il s'agit d'une technique moderne d'acupuncture très répandue. Du point de vue diagnostic, elle offre le grand avantage que seuls les points de l'oreille impliqués dans une pathologie d'organe fonction deviennent détectables. Les points et les méridiens de l'acupuncture classique se retrouvent dans l'oreille et peuvent y être puncturés. L'auriculomédecine, élargissement de l'auriculopuncture, offre d'innombrables possibilités diagnostiques et thérapeutiques (cf. acupuncture contrôlée par le pouls RAC [reflexe auriculo caridale]).

L'acupuncture contrôlée par le pouls RAC (acupuncture générale et auriculopuncture)

Le traitement des maladies par acupuncture consiste à piquer les points déterminés par les règles du diagnostic traditionnel chinois. L'acupuncture contrôlée au pouls (RAC) peut mettre en évidence les points les plus impliqués dans le processus pathologique et ainsi augmenter l'efficacité du traitement. De plus, elle permet de contrôler la réactivité neurovégétative du sujet:

- détection par le pouls de champs perturbateurs (cicatrices, foyers infectieux, problèmes liés aux amalgames dentaires)
- indication par une modification spécifique de l'onde du pouls: RAC = réflexe auriculocardiaque.

Pharmacothérapie de la MTC

La pharmacothérapie traditionnelle est la technique thérapeutique la plus répandue en Asie.

Une meilleure diffusion et le contrôle de qualité de la pharmacopée traditionnelle ont permis à la pharmacothérapie traditionnelle de s'implanter de plus en plus en occident. A l'instar du choix des points en acupuncture, les plantes correspondant au diagnostic chinois sont ordonnées par prescription magistrale. Près de 5000 médicaments sont décrits dans la littérature, sous forme de monographies relatant leur origine, leurs propriétés et leurs actions. Quelques centaines de ces médicaments trouvent une application dans la pratique courante. Ils sont disponibles sous diverses formes galéniques: décoction, poudre, pilules, extraits et granulés. La décoction est la forme la plus utilisée.

La pharmacothérapie traditionnelle est indiquée aussi bien pour le traitement d'affections aiguës que de maladies chroniques. Elle peut être associée à l'acupuncture et à la diététique.

Diététique de la MTC

La diététique de la MTC est basée sur les principes de la pharmacothérapie. Elle étudie l'action des aliments sur l'organisme et leur utilité pour la conservation de la santé et le traitement des maladies.

La diététique traditionnelle chinoise s'est essentiellement développée à partir de l'enseignement du BENCAO (canon classique de la diététique). Sur la base des règles diagnostiques traditionnelles de la MTC, les aliments sont prescrits de manière synergique, seuls ou en association avec d'autres techniques traditionnelles.

2. Conditions à l'obtention de l'attestation de formation complémentaire

Titre fédéral de spécialiste ou titre de spécialiste étranger reconnu.

3. Durée, structure et contenu de la formation postgraduée

3.1 Durée et structure

La formation postgraduée en vue de l'attestation de formation complémentaire «Acupuncture et médecine traditionnelle chinoise» se compose de la manière suivante:

Attestation de **360 heures** accomplies dans des institutions reconnues selon le chiffre 6:

- la validation d'un module de formation requiert 80 heures de formation
- 120 heures supplémentaires sont consacrées à l'approfondissement des notions de base en fonction des intérêts personnels du candidat.

Attestation **d'au moins trois modules de formation:**

- Principes fondamentaux de la MTC
- Acupuncture chinoise traditionnelle I
- Acupuncture chinoise traditionnelle II
- Somatotopies de l'oreille et du crâne
- Acupuncture contrôlée par le pouls RAC
- Phytothérapie chinoise traditionnelle I
- Phytothérapie chinoise traditionnelle II.

3.2 Contenu de la formation postgraduée

3.2.1 Principes fondamentaux de la MTC - Bases Module de formation

Bases historiques

Bases philosophiques

Bases théoriques

- Neurophysiologie et histologie de l'acupuncture
- Théories traditionnelles
Yin Yang, Wu Xing / Symbolique des nombres
- Embryologie et organogenèse
- Physiologie traditionnelle chinoise (sheng li):
Les énergies du corps, les substances fondamentales: Qi / Xue; Jin / Ye; Jing / Shen
Les méridiens: méridiens principaux; méridiens secondaires,
Les points d'acupuncture: localisation, effet, catégories, électrophysiologie
Les micro systèmes somatotopiques: oreilles; crâne
Les cinq mouvements traditionnels: Zhang Fu / Les Fu extraordinaires; San Jiao
Structures psychiques de la MTC
- Etiologie:
6 excès climatiques, 7 émotions; agents pathogènes neutres
- Pathogenèse

Bases pratiques

- Diagnostic:
Les quatre principes diagnostiques: interrogation avec anamnèse par systèmes; inspection y compris diagnostic de la langue; audition et odorat; palpation y compris la prise du pouls
- Pathologie:
Huit règles diagnostiques, pathologie de Qi et Xue, des Zhang Fu, pathologies des méridiens, facteurs climatiques, maladies fébriles; maladies psychiques
- Thérapie:
Principes thérapeutiques, méthodes thérapeutiques et prophylactiques, techniques et procédés thérapeutiques, thérapie en cas d'incidents ou de complications.

3.2.2 MTC – Acupuncture chinoise I / Module de formation

Remarques historiques

Théorie des méridiens

- 12 méridiens principaux
- méridiens secondaires: les 8 vaisseaux merveilleux; les méridiens LO
- les méridiens distincts (jing bie), les méridiens tendinomusculaires
- régions cutanées

Punctologie

- Fonction et indications, catégories, techniques de simulation

Enseignements des méridiens principaux et de leurs points en détail

Choix et combinaison des points

Principes thérapeutiques

Principe de la prescription

Application clinique du diagnostic et technique de puncture

- Syndromes de MTC
selon les Zhang Fu
selon la pathologie des méridiens
selon des maladies typiques
autres syndromes de MTC
- Acupuncture symptomatique, acupuncture de la douleur
- Technique de la puncture, de la moxibustion et d'autres techniques thérapeutiques

3.2.3 MTC – Acupuncture chinoise II / Module de formation

- Tableaux cliniques occidentaux et leur différenciation chinoise
Rhumatologie, pneumologie, cardiologie, gastro-entérologie, liquides organiques (oedèmes et transpirations), allergologie, neurologie, psychiatrie / psychologie, dermatologie, gynécologie, urologie, ORL, endocrinologie / sexologie, stomatologie / dentisterie, pédiatrie et autres disciplines
- Gestion de cas

3.2.4 Somatotopies: auriculopuncture, craniopuncture / Module de formation

Historique

Embryologie, anatomie et innervation de l'oreille et du crâne

Projections de l'organisme sur l'oreille et le crâne

- zones auriculaires selon Nogier et Bahr
- zones auriculaires chinoises
- zones crâniennes selon Jiao Shuen Fa, Yamamoto, Zhu Mingqing, etc.
- autres somatotopies

Points, lignes auxiliaires et zones

- points anatomiquement définis
- points fonctionnellement définis
- points primordiaux
- points-maître
- lignes auxiliaires et zones

Indications et principe d'efficacité des points auriculaires / des zones crâniennes

Indications et contre-indications de l'acupuncture auriculaire / de l'acupuncture crânienne

Technique de la détection des points / Obstacles thérapeutiques

Techniques de la puncture et déroulement du traitement

3.2.5 L'acupuncture contrôlée au pouls RAC / Module de formation

Aptitude à la palpation du pouls (RAC / SVA / pouls de Nogier)

- Bases
- Technique
- Détecteurs et amplificateurs

Processus d'examen

- Examen préalable
Oscillation, inversion, agilité manuelle, latéralité, champ perturbateur, déviation du champ énergétique
- Détermination des points
points pathologiques des 3 couches tissulaires
- Technique de l'amplification à l'aide de bâton électriques et laser
- Technique de la résonance au laser couches tissulaires superficielles, intermédiaires, profondes
- Technique de résonance pour tester des médicaments et d'autres substances

Pratique

Diagnostic des champs perturbateurs, détermination des points, détermination du déficit en vitamines et oligo-éléments, test de médicaments, allergènes, métaux lourds.
Application de ces éléments à l'acupuncture générale, auriculaire et crânienne.

3.2.6 MTC – Pharmacothérapie I / Module de formation

Bases théoriques de la pharmacothérapie clinique

- les huit règles thérapeutiques
- qualification des médicaments
- pharmacothérapie en fonction des organes entrailles

- monographies sur les médicaments
- classification des médicaments
- contre-indications et interactions dans le cadre des médicaments essentiels
- toxicologie en fonction de la compréhension occidentale

Etude des médicaments les plus courants

Combinaisons possibles de médicaments

Bases pratiques de la pharmacothérapie

- Modes de présentation et de l'administration des médicaments
- Dosage
- Prescriptions simples

3.2.7 MTC – Pharmacothérapie II / Module de formation

Etude des prescriptions classiques par groupes

Application clinique du diagnostic et de la prescription de médicaments

- Syndromes MTC
selon les syndromes des Zhang Fu (Zhang Fu Bian Zheng)
selon le Shang Han Lun et le Wen Bing Lun
selon certaines maladies typiques (Bian Bing)
- Prescriptions selon les symptômes
- Maladies selon une nosographie occidentale et leur différenciation chinoise
Rhumatologie, pneumologie, cardiologie, gastro-entérologie, équilibre hydrique (œdème et transpiration), allergologie, neurologie, psychiatrie / psychologie, dermatologie, gynécologie, urologie, ORL, endocrinologie / sexologie, stomatologie / dentisterie, pédiatrie et autres disciplines
- Application de médicaments à usage externe
- Gestion de cas

3.2.8 Objectifs de la formation pour l'obtention de l'AFC en acupuncture et médecine traditionnelle chinoise

- En plus des 3 modules de formation, le candidat doit attester 120 heures de formation supplémentaire auprès d'un établissement de formation reconnu pour obtenir l'attestation de formation complémentaire.
- L'Association suisse des sociétés médicales d'acupuncture et de médecine chinoise (ASA) procède tous les 2 ans au choix et à l'évaluation des établissements de formation postgraduée; elle établit une liste à l'intention des candidats.

3.3 Examen, évaluation finale

Modules de formation

Chaque module de formation est sanctionné par un examen.

Les examens sont organisés et contrôlés par l'Association des sociétés médicales suisses d'acupuncture et de médecine chinoise (ASA) qui édicte également les dispositions en la matière leurs modalités d'application

Attestation de formation complémentaire

Pour obtenir l'AFC en acupuncture et médecine traditionnelle chinoise, le candidat doit attester de 3 modules de formation et de 120 heures de formation complémentaire. Aucune évaluation de fin d'étude n'est requise.

4. Formation continue: attestation périodique de formation post-graduée

Principe

Le droit de faire état de l'attestation de formation complémentaire est soumise à l'obligation de fournir la preuve d'une formation continue périodique.

La formation continue permettant de conserver la validité de l'AFC est de 24 heures pour 3 ans.

L'ASA en édicte les modalités d'application.

5. Compétences

ASA

Les organes responsables de la formation dans le domaine de l'acupuncture et de la MTC sont regroupés dans une organisation faîtière des sociétés médicales suisses d'acupuncture et de MTC. L'ASA s'occupe de toutes les affaires relatives à l'exécution et à l'application du programme de formation complémentaire. De plus, elle se charge principalement:

- de dresser la liste des offres de formation permettant l'obtention de l'attestation de formation complémentaire ou servant à attester la formation continue
- d'évaluer les enseignants de la formation postgraduée et de la formation continue
- de contrôler les examens
- de surveiller la formation continue
- d'organiser et gérer une commission de recours indépendante
- de déterminer les coûts d'établissement de l'attestation de formation complémentaire
- d'édicter les modalités d'application du présent programme.

6. Dispositions transitoires

6.1 Objectifs

Les dispositions transitoires doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants:

- les médecins pratiquant déjà l'acupuncture doivent être classés en fonction de leur formation et de leur expérience;
- la préservation de leur statut et la qualité de leurs prestations devront également être pris en compte.

6.2 Principes / Marche à suivre

- Les candidats à l'attestation de formation complémentaire en acupuncture et MTC doivent attester de leur formation et de leur expérience dans le domaine de l'acupuncture et de la MTC.
- Leur formation et leur expérience doivent être évaluées.
- Les candidats satisfaisant aux exigences de 2 modules de formation en acupuncture et MTC reçoivent l'attestation de formation complémentaire.
- Les candidats qui satisfont à 1 module de formation en acupuncture et MTC reçoivent l'attestation de formation complémentaire pour une durée limitée à 5 ans. Pendant ces 5 ans, le candidat doit accomplir un deuxième module de formation réglementaire pour maintenir la validité de son attestation de formation complémentaire. Si cette condition n'est pas satisfaite, l'attestation de formation complémentaire perd sa validité.
- Les candidats qui ne satisfont à aucune des exigences posées pour la formation partielle en acupuncture et MTC ne reçoivent pas d'attestation. Ils ont la possibilité de remplir cette condition minimale avant l'expiration du délai transitoire.
- L'enregistrement et la validation des candidatures sont de la compétence de l'ASA.

6.3 Condition pour la reconnaissance d'une formation partielle

- Attestation d'au moins 80 heures de formation postgraduée structurée dans un domaine partiel de l'acupuncture et de la MTC (attestations de formation, certificats, diplômes).
- Déclaration de l'expérience personnelle: nombre de patients (cas) traités par acupuncture et MTC par année, durée de la pratique personnelle, précisions sur le domaine partiel pratiqué en acupuncture et MTC.

Expérience correspondant à un module de formation dans un domaine partiel:
 $(\text{nombre de cas/année}) \times (\text{nombre d'années}) \leq 400$.

6.4 Disposition spéciale pour le point 2 du programme:

- L'exigence du titre fédéral de spécialiste ou d'un titre de spécialiste étranger reconnu tombe pour les médecins ayant obtenu leur diplôme de médecin avant 1996.

6.5 Validité

Les dispositions transitoires figurant sous les chiffres 6.1 à 6.3 sont valables pour tous les médecins qui ont accompli leur formation postgraduée avant le 31 décembre 2000.

7. Entrée en vigueur

En application de l'article 54 de la RFP, le Comité central de la FMH a adopté le présent programme de formation complémentaire le 21 octobre 1998 et l'a mis en vigueur au 1^{er} janvier 1999.

Révisions: le 27 août 2003
le 13 janvier 2004
le 24 février 2005

Bern, 01.03.2005/pb
WB_Programme/Akupunktur/akupunktur_02_2005_f.doc